



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E41219

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2027

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/08/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/08/1992

Capital : 100 000

Raison sociale : SOCIETE MAINTENANCE EXPLOIT.CLIMATIQUE

16 AVENUE FRANCOIS ADAM

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CRETEIL B 388054454

Téléphone : 01 48 89 66 44

Fax : 01 48 89 78 02

Portable : 0677425892

Siret : 388 054 454 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2103708

Site Internet :

E-mail : lionel.roux@smec-energies.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254001/ 002 203896/0

Responsabilité légale :

LIONEL ROUX PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254001/ 002 203896/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2024
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2024
5263	Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	11/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/06/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.